

# KANNADIG PLOVELH



Bulletin d'information de la commune de Plomelin

Avril 2006

E-mail : [mairie.plomelin@wanadoo.fr](mailto:mairie.plomelin@wanadoo.fr) – Site Web : <http://www.plomelin.com>



*Le diplôme  
du Concours des municipalités*

C'est à l'Académie d'architecture, place des Vosges, à Paris (tout près de la maison natale de M<sup>me</sup> de SEVIGNE, curieuse coïncidence...) que le diplôme d'honneur et un chèque de 3 050 € ont été remis le mercredi 29 mars 2006 par un conseiller du ministère de la Culture à Jean-Pierre ROYANT, adjoint au Maire, au nom de la municipalité, pour la restauration du four à pain de Lestremeur. Le jury du 17<sup>ème</sup> Concours national des municipalités, organisé par la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, a particulièrement apprécié la qualité du travail effectué « *suivant les règles de l'art des techniques anciennes* » par un maître artisan tailleur de pierre, « *opération d'autant plus intéressante qu'elle a été réalisée dans le cadre d'un chantier de formation* » (apprentis du C.F.A. de Cuzon et élèves du lycée professionnel de Pleyben).

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2006



### COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Les réalisations du budget 2005 se sont élevées à 5 250 570 € en dépenses et à 4 761 022 € en recettes. Le résultat global de clôture s'établit à - 489 548 €. La présentation agrégée du budget principal et de tous les budgets annexes fait apparaître un résultat positif de 152 737 €.

En section de fonctionnement le résultat d'exécution est de 917 642 € (+ 8 % par rapport à 2004). Dépenses réelles de fonctionnement : 2 064 554 € (en augmentation de 241 844 € - soit 13,3 % - par rapport à 2004). Recettes réelles : 2 982 196 € (en augmentation de 12,8 %).

En section d'investissement les dépenses réelles ont totalisé 1 689 210 €. Les dépenses d'équipement ont progressé de 52 % pour s'établir à 1 479 870 €.

L'endettement de la commune était de 71 € par habitant en 2005 (78 € en 2004) pour une moyenne départementale de 127 € (139 € en 2004).

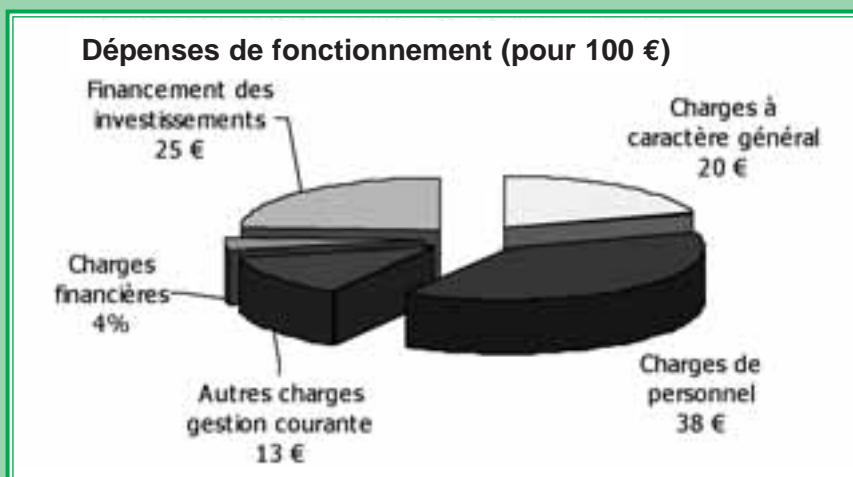
Capacité d'autofinancement brute en 2005 (excédent résultant du fonctionnement et utilisable pour financer les opérations d'investissement sauf remboursement de dettes) : 668 000 €. Soit 159 € par habitant (167 € en 2004).

Aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2005 et la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée. Le compte administratif 2005 est adopté par 20 conseillers de la majorité (comme de règle, le Maire n'a pas pris part au vote ; les quatre membres de l'opposition s'abstiennent pour le fonctionnement et votent contre pour l'investissement).

Pour les budgets annexes (eau, lotissements, cimetière), les comptes administratifs 2005 sont votés à l'unanimité.

## BUDGETS PRIMITIFS 2006

En FONCTIONNEMENT le budget primitif 2006 de la commune s'équilibre à 2 749 194 €.



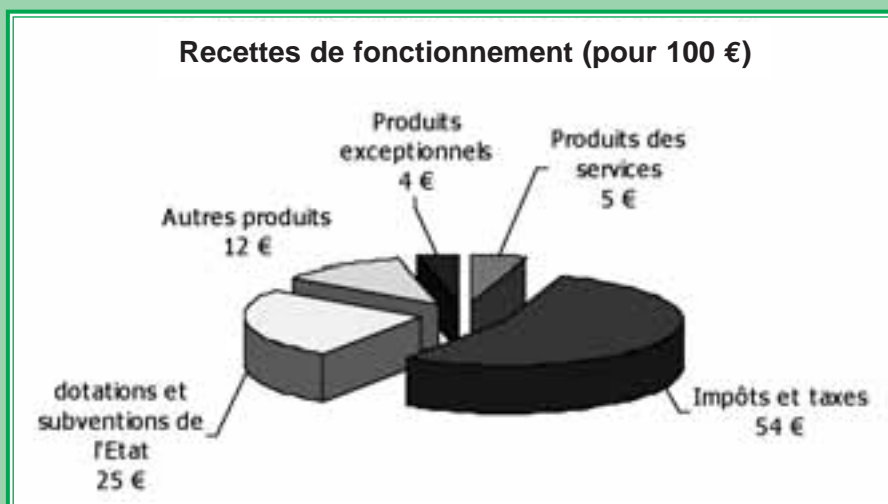
Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles sont constituées à plus de 50 % par les impôts et taxes :

- fiscalité locale : 1 000 212 € ;
- attribution de compensation de Quimper Communauté (sur la base de la taxe professionnelle perçue par Plomelin en 1999) : 433 000 € ;
- dotation de solidarité communautaire (répartie entre les communes de Quimper Communauté

au prorata de la population) : 165 000 €.

Il faut y ajouter la Dotation globale de fonctionnement (563 000 €), la Dotation de solidarité rurale (40 156 €), la Dotation nationale de péréquation de la taxe professionnelle (54 012 €) et les compensations versées par l'Etat (57 800 €).

Pour 2006, le montant du prélèvement effectué sur la section de fonctionnement au profit de l'investissement est estimé à 635 879 €.



En INVESTISSEMENT le budget s'équilibre à 3 195 311 €.

### Principaux postes :

- solde du nouveau complexe : 280 000 € ;
- fin des travaux de la voie A. Massé : 250 000 € ;
- aménagement du bourg (1<sup>ère</sup> tranche) : 175 000 € ;
- travaux de voirie (carrefour du Cosquer - Pichéri - Kerguel Vraz, carrefour de Kerrun, hent Ti Menhir, hent Tingoff, chemins piétons) : 650 000 € ... ;
- travaux sur les bâtiments communaux : 90 000 € ;
- acquisitions de terrains (dont celui de la future médiathèque) : 100 000 € ;
- acquisitions de matériel : 35 000 €.

### Et leur financement :

- autofinancement : 636 000 € ;
- récupération de la T.V.A. : 109 600 € ;
- subventions d'équipement : 232 000 € ;
- participation pour voirie et réseaux : 338 000 € ;
- l'excédent de fonctionnement 2005 capitalisé : 539 000 € ;
- emprunt prévisionnel de 917 000 €.

Ces deux budgets primitifs sont adoptés à l'unanimité pour la section de fonctionnement et à la majorité (21 voix, l'opposition, quatre voix, s'abstenant) pour la section d'investissement,

**FISCALITE DIRECTE LOCALE** : pas d'augmentation des taux en 2006. La reconduction des taux de 2005 a été votée à l'unanimité.

	Taux moyens communaux Finistère 2005	Taux Plomelin 2005 et 2006
Taxe d'habitation	16,52 %	13,01 %
Taxe sur le foncier bâti	19,44 %	19,30 %
Taxe sur le foncier non bâti	41,72 %	43,48 %

Pour le foncier bâti et non bâti, les taux sont sensiblement dans la moyenne des communes du Finistère. Pour la taxe d'habitation, le taux d'imposition plomelinois de 13,01 % est largement inférieur à la moyenne départementale : il faudrait le majorer de 27 % pour atteindre la moyenne finistéenne. Si la fiscalité locale progresse, elle n'est pas seulement le fait des communes, d'autres collectivités ont également leur part de responsabilité (le Département ou la région par exemple).

#### **Pourquoi avions-nous augmenté les taux de 2 % en 2005 ?**

Sans être trop technique, il faut préciser que depuis des années, nous bénéficions du Fonds de péréquation de la taxe professionnelle - une sorte de caisse de solidarité - à condition d'afficher une pression fiscale atteignant au moins 90 % de celle des communes de la même strate démographique au niveau national. Or, en 2004, notre taux était passé en dessous de la barre des 90 % (89,35 % précisément). En augmentant en 2005 notre taux de 2 % nous sommes repassés au dessus des 90 % et nous avons ainsi sauvé la subvention de 53 000 € qui, sinon, aurait été perdue. Cette subvention est également assurée pour 2006. Certes les 2 % supplémentaires représentent près de 20 000 € payés par les Plomelinois, mais en contrepartie l'Etat a versé 53 000 €. Comme on le voit, l'effet de levier est intéressant. Sans oublier que la même règle a des conséquences sur le montant de la Dotation de solidarité rurale qui nous rapportera 40 000 € en 2006. La fiscalité locale apporte des recettes directes à la collectivité et par les effets induits les dotations de l'Etat peuvent être plus ou moins importantes. Il ne faut pas sous-estimer ces conséquences financières.

#### **Endettement et investissement : pas d'emprunts depuis 2002.**

Malgré un niveau d'investissement élevé, la commune a pu faire face à ses dépenses sans endettement depuis 2002. Au printemps 2006, un nouvel emprunt a été souscrit auprès du Crédit Agricole.

#### **BUDGETS ANNEXES 2006 (eau, lot. Tingoff Bihan, lot. hent Massé, cimetière)**

Le budget eau prévoit des travaux et les futures acquisitions et indemnités nécessitées par la mise en place des périmètres de protection des captages. Un nouveau budget annexe est constitué pour le lotissement de la voie A. Massé. Chaque lotissement communal bénéficie d'un budget annexe qui doit être équilibré. Ainsi les constructeurs acquittent l'ensemble des dépenses engagées pour la réalisation des lotissements communaux, y compris clôtures et murets quand ils sont inclus dans l'opération. Des budgets annexes seront créés ultérieurement pour les ex-terrains RICHARD et GENTRIC et, sans doute, pour Poulpry en fonction de l'évolution de ces dossiers. Ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

#### **EAU : à propos du C.A. 2005 et du B.P. 2006**

La gestion de l'eau dégage un excédent de fonctionnement 2005 de 315 140 € et un excédent d'investissement de 275 440 €. Il s'agit bien entendu d'excédents cumulés depuis plusieurs années (la recette brute annuelle de l'eau est de 120 000 € pour la commune). En dégageant ces excédents cumulés, nous pourrions financer pour une large part les travaux de **construction de la nouvelle station** (500 000 € HT). Le marché a été attribué après une mise en concurrence qui avait fait apparaître un écart substantiel entre l'entreprise retenue et la seconde offre déposée. Ces excédents devront également financer les travaux sur les forages (90 000 € HT) ainsi que la protection de la ressource en eau. Notons aussi que nous avons réussi à obtenir d'intéressants programmes subventionnés pour les travaux de la nouvelle station. Le Maire a précisé qu'en fonction du résultat final après achèvement des travaux un bilan serait établi. Une baisse du prix de l'eau pourrait sans doute être envisagée sur la part communale (à voir). Pour la part fermière c'est déjà fait : près de 30 % pour 120 m<sup>3</sup> consommés (cf. ci dessous).

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Association musicale : 3 500 € ; Milinerien Ploveilh : 1 600 € ; Jumelage Crymych : 1 300 € ; Jumelage Betziesdorf : 1 300 € ; Saint-David : 600 € ; Kanerien Sant Meryn : 1 350 € ; Kan an Odet : 1 350 € ; Jeune théâtre : 450 € ; Amis de la bibliothèque : 600 € ; A.S.P. Foot : 5 600 €, Mondial Pupilles : 853,71 € ; A.S.P. Volley : 420 € ; A.S.P. Basket : 1 350 € ; Galoche : 200 €, Pétanque : 200 € ; Tennis : 1 000 € ; Raquette : 1 200 € ; Judo : 1 500 € ; Rederien Ploveilh : 250 € ; Foot Corpo : 300 € ; Courir Ensemble : 510 € ; Re Goz Ploveilh : 1 070 € ; Familles rurales : 3 500 € ; A.D.M.R. : 0 € (pas de demande) ; Amicale laïque : 800 € ; Plomelin solidarité Téléthon : 1 265 € ; Amis de Ti Gwenn : 650 € ; Plom'patch : 170 € ; C.O.S. Personnel communal : 3 200 €.

#### **AUTRES AFFAIRES**

**Cotisation 2006 à l'Association des maires du Finistère** : 1 118,46 €. Vote à la majorité (un vote contre et une abstention de l'opposition).

**Nouveau complexe** : vote à l'unanimité d'un avenant au marché de travaux. Lot 11 (électricité - E.E.R.I.) : + 1 200,82 €.

**Routes de Pont Menhir et de Tingoff** : lancement des procédures d'appels d'offres pour les travaux d'aménagement de ces deux voies.

**Personnel communal** : recrutement d'agents non-titulaires pour l'été. Une personne pour un mois aux services et une autre pour un mois au foyer des jeunes.



## LE PRIX DE L'EAU ET SA GESTION

Suite aux derniers articles publiés par l'opposition municipale, nous tenons à apporter les précisions suivantes :

- le dernier contrat a été signé en 1993, il arrivait à échéance en 2006 ;

- la loi SAPIN définit de façon précise la méthodologie de la procédure ;

- 1<sup>ère</sup> étape : **choix de l'affermage ou de la régie**. Le Conseil municipal a arrêté le principe de **l'affermage** à l'unanimité le **22 avril 2005**. Ce choix avait provoqué moins de réactions que les récents communiqués ne le laissent paraître. Nous avons bien convenu que si la concurrence ne jouait pas, la possibilité d'un autre mode de gestion n'était pas écartée : la régie, c'est à dire la gestion totale par la collectivité, solution qui nécessiterait le recrutement d'une équipe (avec astreintes) disponible sept jours sur sept et 24 heures sur 24 et des agents ayant des compétences dans plusieurs domaines. Notons aussi que la comparaison avec les prix d'autres collectivités n'est pas toujours facile en raison des modes de gestion, des effectifs, du matériel et de l'impact des

charges administratives. **Les prix obtenus - en baisse de près de 30 % pour 120 m<sup>3</sup> pour la part fermière (la S.A.U.R.) ceci grâce à la mise en concurrence entre trois sociétés et à la négociation dans le cadre de la délégation de service public - sont suffisamment intéressants pour ne pas justifier la création d'un nouveau service.** Aucun débat n'a été refusé au Conseil municipal où la liberté d'expression existe, contrairement aux affirmations de tracts ou d'informations diffusées par voie de presse.

- 2<sup>ème</sup> étape : le **9 janvier**, le Conseil devait autoriser le Maire à signer le nouveau contrat au terme d'une procédure de huit mois. C'est lors de cette séance que les quatre conseillers de l'opposition ont voté contre. Rappelons que pour 120 m<sup>3</sup> le prix à Plomelin est proche de la moyenne départementale qui est de 1,55 € en 2004, prix n'incluant pas les différentes taxes (Référence : Conseil général). On peut toujours trouver moins cher, mais comparons nos tarifs à des moyennes pour que ces comparaisons soient **significatives**. L'objectivité de l'information est à ce prix.

## UN ECLAIRAGE SUR LA LOI S.R.U. OU LOGEMENTS SOCIAUX ET PENALITES

Vous avez peut-être lu dans *Le Télégramme* du 21 mars que la commune de Plomelin, mauvais élève de la classe, payait une pénalité annuelle de 35 000 € pour insuffisance de logements sociaux. **La règle des 20 % de logements sociaux ne concerne que huit communes dans le Finistère (742 pour toute la France sur 36 000 communes)**. Cela ne veut pas dire que toutes les autres communes respectent la loi, simplement elles ne sont pas concernées par la loi **Solidarité et renouvellement urbain** (loi GAYSSOT). Pour être en conformité avec cette loi, nous devrions construire à terme 170 logements H.L.M. (à l'exception d'aucune autre construction nouvelle). En fait, les travaux réalisés par la commune dans les lotissements et les cessions faites aux organismes H.L.M. dans certaines conditions permettent de ne pas payer cette pénalité. **Il est donc faux d'affirmer que nous devons acquitter 35 000 € tous les ans**. Nous avons effectivement payé 28 355 € en 2004, mais rien en 2005 (voir le compte administratif, chap. 14, art. 739-82) et il en sera de

même cette année. Cette affirmation des conseillers de l'opposition méritait un rectificatif.

**LOI S.R.U. : OUI MAIS...**

A l'exception de l'île de France (1 500 habitants au lieu de 3 500), seules sont concernées les communes cumulant les **trois conditions** suivantes : avoir **plus de 3 500 habitants**, appartenir à une communauté de communes de **plus de 50 000 habitants** et dont une a **plus de 15 000 habitants**. Pour le Finistère, seules sont concernées **huit communes**, celles de la périphérie de Quimper et Brest. Les autres, y compris les communes côtières, peuvent se permettre d'accueillir des résidences touristiques sans **aucune obligation** de logements sociaux. La loi S.R.U. a ses limites ! Oui à plus de logement social, à **condition que toutes les communes aient une obligation minimale** et pas seulement les collectivités en périphérie des « grandes » villes qui appartiennent à une « grande » agglomération.

## TRAVAUX SUR LA COMMUNE



### LE RENDEZ-VOUS DES SERVICES TECHNIQUES

**Voirie et réseaux** : remise à niveau de tampons à la Z.A. de Penhoad Braz et sur le sentier reliant le logement Espacil au lotissement de Tal ar Groas. Contrôle de l'éclairage public en vue du changement de lampes défectueuses. Abattage et élagage d'arbres près du complexe omnisports, du stade de Pennanguer et à Kerlot. Entretien de l'accès au lotissement H.L.M. de Kergoff.

**Bâtiments communaux** : fabrication de bancs pour la nouvelle salle de tennis. Fabrication et installation de mobilier dans le nouveau local du Mondial Pupilles. Nettoyage et application d'une peinture blanche sur le

mur de l'école élémentaire publique afin de servir de support à la réalisation d'une fresque par les élèves.

**Sentiers piétons et espaces verts** : mise en place de la signalétique directionnelle du **nouveau circuit** de randonnée « Entre deux moulins ». Entretien et préparation des espaces verts.

**Divers** : démontage de monuments au cimetière afin de libérer des concessions abandonnées. Contrôle des horloges lors du changement d'heure.

**Bois communal du Leuré** : l'**O.N.F.**, en lien avec le lycée de Kerbernez et des entreprises privées, a engagé des travaux de **reboisement**.



## AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE

**Extension de la maison de retraite** : le permis de construire pour **20 places supplémentaires** doit être délivré très prochainement. Le Maire de Plomelin, Président du SIVU, a demandé à l'architecte et au bureau d'études de plancher sur les possibilités de production d'eau chaude par capteurs solaires et de chauffage par pompe à chaleur. Affaire à suivre.

**Journées portes ouvertes de l'école maternelle publique** : les familles des nouveaux élèves pour la rentrée 2006 sont invitées à visiter l'école et rencontrer les enseignants le **samedi 20 mai** de 10h00 à midi. La directrice procédera aux **inscriptions** sur présentation du livret de famille et du carnet de santé des enfants.

### EN BREF

**Le doyen de la commune** : Alain TOULARASTEL, de Ti Pont Lenn, a fêté récemment ses **95 printemps**. Le Maire, les adjoints et ses voisins lui ont rendu visite à cette occasion. Alain TOULARASTEL est bien connu des Plomelinois pour animer depuis longtemps les rencontres du 3<sup>ème</sup> âge avec son accordéon, un instrument dont il joue depuis ... 1929. Cet anniversaire a été fêté dignement avec quelques bulles et bien sûr un air d'accordéon.

**Au golf de Kerbernez** : le **parcours d'initiation** est entré en service. Outre les élèves de l'établissement et d'autres scolaires, le golf est ouvert au public. Les cours sont dispensés par Olivier BOTTINEAU, moniteur diplômé. Différentes formules sont proposées : école de golf pour les enfants (à partir de quatre ans), leçons individuelles ou collectives, abonnement à l'année, Renseignements au

06 75 71 83 24. A terme, le golf de Kerbernez s'étendra sur une cinquantaine d'hectares avec deux parcours de neuf trous en plus du practice.

**Récupération d'eau de pluie** : le Sivalodet renouvelle sa distribution de **bons de réduction de 15 €** sur l'achat d'un bac de récupération d'eau de pluie. 650 bons seront mis à la disposition du public. Les demandes seront à faire **par courrier à partir du 5 mai 2006** au Sivalodet, B.P. 1759, 29107 QUIMPER Cedex (éventuellement par fax au : 02 98 52 02 53). Il ne sera attribué qu'un bon par foyer. Les personnes ayant déjà reçu un bon depuis 2002 ne pourront en avoir un à nouveau. Les bons seront valables jusqu'au 31 août 2006, la liste des magasins participant à l'opération figurera au verso. Les personnes ne doivent pas acheter le bac avant et réclamer un bon ensuite.

### LES CONSIGNES DU MOIS



**Passages protégés** : il vous est demandé de les respecter et de ne pas y stationner, même brièvement.

**Les habitants du centre bourg exaspérés par le bruit** : nous attirons une nouvelle fois l'attention des jeunes, et de leurs parents car cela doit aussi les concerner, sur les nuisances sonores causées par des deux-roues à moteur, plus particulièrement au bourg. La mairie reçoit régulièrement des réclamations,

justifiées, de personnes qui ne supportent plus cette pollution sonore perpétuelle.

**Tri sélectif** : les ambassadrices du tri signalent que les **bouteilles plastiques d'huiles alimentaires** et les **enveloppes** sont désormais acceptées dans les **sacs jaunes**. Pour tous renseignements sur le tri sélectif, contacter les ambassadrices au 02 98 98 89 58 ou par courriel : [ambassadeur.tri@mairie-quimper.fr](mailto:ambassadeur.tri@mairie-quimper.fr)



### LES ENTREPRISES PLOMELINOISES

**Le cabinet infirmier** est installé au 36 bis hent Kerfram (attenant au cabinet dentaire du Dr. Claudine MALLEJAC). Séverine PRIGENT et Caroline OUDART dirigent le groupement des infirmières de Plomelin depuis qu'elles ont racheté les parts de Claudine CALVEZ en 2005. Cette dernière continue à faire partie de l'équipe. Les **cinq infirmières** se relaient pour assurer les soins sept jours sur sept à domicile ou au cabinet (sur rendez-vous). Tél. 02 98 94 21 68.

**Prevalys** : **spécialiste des risques professionnels**. Ce cabinet habilité I.P.R.P. (intervenant en prévention des risques professionnels) est installé à Penhoad Braz depuis le 1<sup>er</sup> mars. L'entreprise fait partie d'un réseau de franchisés qui compte neuf succursales. Jacky LE DEVENTEC, le directeur, a repris les locaux de l'antenne locale de Skyrock qu'il avait d'ailleurs créée. Prevalys vise la clientèle des entreprises de plus d'un salarié, qu'elles soient publiques ou privées, pour les conseiller pour tout ce qui concerne la prévention des risques professionnels et la santé au travail. Des domaines où la multiplication des textes de loi fait peser de plus en plus de responsabilités sur les employeurs. La zone d'activité couvre **toute la Bretagne**. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, tél. 02 98 53 81 ou 06 07 59 63 55.

**Z.A. de Penhoad Braz** : les **projets en cours**  
La société de **déménagement SANCEO** a entrepris la construction d'un entrepôt de 1 639 m<sup>2</sup>.

L'entreprise de **maçonnerie SALIOU** va s'installer à Penhoad Braz. Le compromis de vente du terrain est signé et le permis de construire est en préparation. C'est une bonne nouvelle car Plomelin ne possédait pas d'entreprise de cette importance dans ce secteur d'activité.

Egalement, en projet, l'installation de l'entreprise **JOURDREN Paysages Espaces Verts** sur un terrain de 3080 m<sup>2</sup>.

**Un projet de pôle d'excellence rurale du bio-végétal à Kerbernez** : dans le cadre d'un appel à projets lancé au niveau national, Quimper Communauté assurera la gouvernance, c'est à dire la présentation et le pilotage du dossier au niveau national. L'idée est d'associer l'enseignement, les activités de recherche et innovation (Agrauxine et l'I.N.R.A. par exemple) dans le **golf pédagogique** de Kerbernez. Le Conseil communautaire de Quimper Communauté a donné un avis favorable au projet le 10 mars dernier (sept abstentions).

Un nouvel artisan à Plomelin : Michaël VALLEE, 29 ans, marié, deux enfants, domicilié 20 hent Victor Roussin, s'installe comme artisan à Plomelin. Sept ans d'activité professionnelle chez des artisans à Audierne et Ederne lui ont permis d'acquérir de

l'expérience dans plusieurs domaines. Spécialités : électricité, plomberie, sanitaire, chauffage (gaz et fioul, dépannage et entretien de chaudières). Début de l'activité le 15 mai 2006. Tél. 02 98 52 56 96 ou 06 21 23 64 89.

## LES ASSOCIATIONS PLOMELINOISES

**Comité de jumelage Plomelin-Betziesdorf** : les personnes désirant participer à l'accueil de la délégation allemande qui séjournera à Plomelin du 26 juillet au 1<sup>er</sup> août pour le 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Betziesdorf sont invitées à se faire connaître. Contact : Catherine LE MOIGNE, tél. 02 98 55 10 50.

**Marche et course nature de Courir Ensemble** : la 2<sup>ème</sup> édition aura lieu le dimanche 7 mai sur un circuit de 17 km dans la campagne plomelinoise et sur les rives de l'Odet à parcourir chacun à son rythme. Départ des marcheurs à 15h00 et des coureurs à 16h00. Buffet campagnard et crêpes près du colombier de Lestremeur à l'issue du circuit. Animation musicale assurée. Pas de formalités pour participer au parcours nature, mais il est nécessaire de s'inscrire pour le

repas, au plus tard la veille. Contact : Jean-Claude LE LAY, tél. 02 98 94 26 84.

**21<sup>ème</sup> Mondial Pupilles** : 25-28 mai 2006. Le tirage au sort de la 21<sup>ème</sup> édition a eu lieu le 17 mars à Pont-Croix. Outre les équipes des villes jumelées de Kirchain (Allemagne) et Crymych (Pays de Galles), Plomelin accueillera : Spartak Moscou (Russie), U.R. Namur et R.W.S. Woluwe (Belgique), R.C. Strasbourg, Le Kremlin-Bicêtre, Saint-Savinien.

Parmi les 64 équipes réparties entre les huit centres de sélection, on note la première participation d'équipes biélorusse (Dynamo Minsk), kossovarde (Bujanovac) et palestinienne (camp de Rashidieh, Liban).

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



	MAI 2006	
Jeudi 4	Don du sang	Salle socio
Samedi 6	Finale foot à neuf	A.S.P. - Salles omnisports, socio et accueil
Dimanche 7	Course nature	Courir Ensemble - Lestremeur
Lundi 8	Commémoration du 8 mai 1945	F.N.A.C.A. - Salle des mariages
Samedi 13	Assemblée générale	A.S.P. Basket - Salles socio et accueil
Vendredi 19	Auditions musicales	Assoc musicale - Salles socio et accueil
Samedi 20	Journée portes ouvertes Soirée Saint Yves	Ecole maternelle publique Foot Corpo - Salles socio et accueil
Jeudi 22 - dimanche 28	Mondial Pupilles	
Mardi 30	Concours de belote	Re Goz Ploveilh - M.P.T. et véranda



## ETAT CIVIL

Décès : Denise HENAFF, épouse LE FLOCH, 56 ans, Stang ar Beuz ; Hervé TREBERN, 85 ans, Kerlek.  
Naissances : Yann CADRAN, Koad Kistin ; Nolann CHATEL, Trojoa ; Anouk FEUNTEUN, Ti Faou.

## INFORMATIONS PRATIQUES



**OUVERTURE DE LA MAIRIE** Du lundi au jeudi : 8h00-12h00 ; 13h00-17h00 Vendredi : 8h00-12h00 ; 13h00-16h30 Samedi (état-civil) : 9h00-12h00

**HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE** (tél. 02 98 52 58 67)  
Mardi : 16h00-18h00 Mercredi : 10h00-12h00 ; 14h00-18h00 Vendredi : 16h00-18h00 Samedi : 10h00-12h00 ; 14h00-17h00 Dimanche : 10h00-12h00

**LA POSTE** : lundi : 14h30 - 17h00 ; du mardi au vendredi : 9h30 - 12h00 et 14h30 - 17h00 ; Samedi : 9h30 - 12h00.

**ASSISTANTE SOCIALE** : permanences en mairie, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois, 9h00 - 12h00.  
Sur rendez-vous, tél. 02 98 76 25 14.

**MISSION LOCALE** : permanences en mairie, 1<sup>er</sup> mardi du mois, 9h00 - 10h30. Tél. 02 98 64 42 10.

**A.D.M.R.** : M<sup>me</sup> Annick MORIN, tél. 02 98 94 21 73, M<sup>me</sup> Annie LE QUEAU, tél. 02 98 55 22 64.  
Permanences à Ti Michel le mardi, 10h00 - 11h30, tél. 02 98 94 27 11.

**HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE KERBENHIR (PLUGUFFAN)** Lundi - Mercredi - Vendredi : 14h00-18h00 Samedi : 9h00-12h00 ; 14h00-18h00

**MEDECINS DE GARDE** : appeler le 15 qui assure la régulation.  
**PHARMACIE DE GARDE** : appeler le 17 qui assure la régulation.

**HORAIRE DES MESSSES** : à 11h00 les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> dimanches du mois ; à 9h30 les autres dimanches.

